GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – **INTERPELLATION**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	**Date**	**Heure**	**Numéro**	**Département(s)**
	28.01.2014	14:20	14.106	DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s): Groupe socialiste

Titre: Neuchâtel toujours pionnier face à la prostitution?

Contenu:

En 2006 le canton de Neuchâtel a fait oeuvre de pionnier en mettant en place une loi sur la prostitution et la pornographie.

Cette démarche audacieuse a, semble-t-il, permis d'améliorer la situation mais nous aimerions savoir si l'outil est toujours adapté à la réalité de 2014?

Aussi, le groupe socialiste se demande:

- Quelle est la situation du milieu de la prostitution actuellement à Neuchâtel?
- Est-ce que la loi de 2006 est encore en adéquation avec l'évolution de ce milieu?
- Est-ce que le canton se donne les moyens d'informer, de protéger et aider le public-cible par une prévention socio-juridico-sanitaire par exemple?

Développement:

A la fin de l'année 2013, tous les débats étaient focalisés sur la question du plus vieux métier du monde. Plusieurs articles alimentaient le débat! Du côté de la France, à l'Assemblée nationale la proposition de punir (amender) les clients pour aboutir à une interdiction de la prostitution a passé la rampe. En Suisse, l'attention était concentrée d'une part, sur le résultat de la votation concernant la loi valaisanne sur la prostitution et d'autre part, au niveau fédéral, sur le thème de la traite des êtres humains. Les différents débats, même si sur le fond étaient de qualité très inégale, ont eu le mérite de faire ressortir la complexité du sujet qui ne peut pas se résumer à une simple suppression ou non de la prostitution.

Loin de nous, groupe socialiste, l'idée de débattre de la suppression ou l'interdiction de la prostitution. Notre position à se sujet est claire: nous sommes opposés à une interdiction de la prostitution, puisque cette solution ne résout pas les problèmes souvent évoqués par les abolitionnistes, au contraire elle les aggrave. En revanche, nous nous inquiétons des situations parfois dramatiques que vivent les travailleurs et travailleuses du sexe. C'est pour cette raison que l'option choisie jusqu'ici de réglementer ce milieu nous paraît la plus juste. Toutefois, dans cette idée de cadrer il est pour nous fondamental d'y intégrer les notions d'une meilleure information aux personnes concernées et une protection adéquate des personnes s'adonnant à la prostitution qui sont en danger ou qui ont besoin d'aide ou encore qui risquent de tomber dans les filets de la traite d'êtres humains.

Nous savons que le canton s'est penché sur la question il y a de cela quelques années. Ces réflexions fructueuses ont abouti à la rédaction de la loi cantonale ad hoc entrée en vigueur en 2006. Cette loi était plutôt avangardiste au moment de son entrée en vigueur. Toutefois, nous nous demandons si elle est toujours adaptée, compte tenu de l'évolution dans ce milieu, à savoir le nombre toujours croissant de salons de massage, l'ouverture de l'Espace Schengen aux pays de l'Est et enfin la crise économique qui pousse (en particulier et pour le moment) de nombreuses espagnoles à offrir leurs services en Suisse.

L'urgence est demandée:	oui ☐	non ☒

Auteur ou premier signataire	**Autres signataires (suite)**
Christian Mermet	Patrick Bourquin
Autres signataires (nom, prénom)	
Martine Docourt Ducommun	
Sabrina Rinaldo	
Théo Huguenin-Elie	
Annie Clerc-Birambeau	
Silvia Locatelli	
Baptiste Hurni	
Christiane Bertschi	
Johanne Lebel Calame	
Michel Bise	
Marianne Guillaume-Gentil	
Souhaïl Latrèche	
Erica Di Nicola	
Marie-France Matter	
Baptiste Hunkeler	
Sylvie Fassbind-Ducommun	
Daniel Huguenin-Dumittan	
Anne Tissot Schulthess	
Florence Nater	
Jean-Claude Berger	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER